

Rappel des propositions de la Direction

	Avec accord majoritaire	Sans accord majoritaire
Pour les OETAM		
Augmentation Générale	1,4%	1%
Talon	30€	0€
Augmentation Individuelle	0,56% au 1 janvier 2022	0,5% sans effet rétroactif
Promotion / Mobilité	0,3%	0,3%
Ancienneté	0,3%	0,3%
Augmentation du point prime	1,4%	1%
Salaire minimum d'embauche	1750€	1720€
Pour les Ingénieurs et Cadres		
Augmentation Individuelle	2,1%	1,6%
Promotion / Mobilité	0,3%	0,5%

Devant ce constat insuffisant au regard du contexte économique, notamment le niveau de l'inflation, FO vous a demandé de réagir à ces propositions de la Direction.

Force est de constater que la déception est grande, beaucoup d'entre vous espérez voir la Direction négocier une augmentation de salaire digne de l'investissement de chacun depuis plusieurs années.

Pour autant, la grande majorité d'entre vous préfère tenir que courir !

Cela conforte la décision de FO qui a décidé de signer, même dépité, cet accord salarial 2022.

La bataille n'est pas finie, FO a revendiqué et obtenu une clause de revoyure début 2022 pour sécuriser l'envolée de l'inflation !

La Direction doit entendre et comprendre que les attentes sont grandes et qu'il est indispensable et urgent de valoriser le travail de tous les jours qui permettra de relever les défis de demain (mise en service NCPF, projet Convergence, Go MOX etc...)

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos élus et représentants FO !
Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !